



Extrait du Parc national de la Guadeloupe

<http://guadeloupe-parcnational.com/?Consultation-institutionnelle>

Consultation institutionnelle

- FR - LE PARC EN ACTION - Une charte pour le territoire - La charte de territoire du PNG -



Date de mise en ligne : mercredi 15 août 2012

Description :

Consultation institutionnelle du 21 juin 2012 au 31 décembre 2012

Copyright © Parc national de la Guadeloupe - Tous droits réservés

Le projet de charte de territoire [1] a été soumis à consultation institutionnelle entre le 21 juin et le 31 décembre 2012. **Cette procédure**, prévue par le code de l'environnement, **vise à éclairer la population** sur le projet en préalable à l'enquête publique **grâce aux avis d'un certain nombre d'organismes** et de personnes morales. Le président Ferdy LOUISY a donc soumis une première liste au conseil d'administration qui l'a amendé dans sa séance du 30 mars. Le préfet de Guadeloupe a émis un avis sur cette liste des personnes à consulter le 21 juin, avis nécessaire pour lancer la procédure.

Le conseil d'administration a choisi de mener une très large concertation, puisque pas moins de 131 organismes ont été consultés.

La liste complète des personnes consultées est disponible dans la [thématique 8](#) du Recueil de Actes Administratifs : [Arrêté n°12-052 dressant la liste des personnes à consulter sur le projet de charte de territoire du parc national de la Guadeloupe](#)

L'ensemble des avis reçu à l'occasion de la consultation est publié sur le site internet du Parc national de la Guadeloupe.

Pour les institutions qui n'ont pas répondu, l'avis est réputé favorable au sens de l'[article R 331-4 du code de l'environnement](#)

Les avis reçus sont téléchargeables ci-dessous :

1. Avis des collectivités territoriales et de leurs structures associées
 - [Commune de Capesterre-Belle-Eau](#)
 - [Commune de Deshaies](#)
 - [Commune de Goyave](#)
 - [Commune de Petit-Bourg](#)
 - [Commune de Pointe-Noire](#)
 - [Commune de Port-Louis](#)
 - [Commune de Saint-Claude](#)
 - [Conseil régional](#)

2. Avis des autres organismes consultés
 - [Agence des Aires Marines Protégées](#)
 - [Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie \(ADEME\)](#)
 - [Agence Française de Développement](#)
 - [Agence régionale de santé](#)
 - [Association Amazona](#)
 - [Association Guadeloupe autrement](#)
 - [Association Guadeloupe écotourisme](#)
 - [Association pour l'Étude et la protection des Vertébrés et végétaux des petites Antilles](#)
 - [Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe \(CAR-SPAW\)](#)
 - [Chambre de commerce et d'industrie de région des îles de Guadeloupe](#)
 - [Chambre des métiers et de l'artisanat](#)
 - [Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement \(CAUE\)](#)
 - [Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe](#)
 - [Délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles](#)

Consultation institutionnelle

- [Fédération française de vol libre](#)
- [Fédération Guadeloupe Nature Environnement](#)
- [Institut national de la recherche agronomique - Délégation régionale en Guadeloupe, Guyane et Martinique](#)
- [Office de l'eau de Guadeloupe](#)
- [Office national de l'eau et des milieux aquatiques](#)
- [Office national de la chasse et de la faune sauvage](#)
- [Union des entreprises - MEDEF](#)

[1] [Le projet de charte de territoire est téléchargeable sur le site du parc national](#)